

BIENTÔT, CHAQUE LEVÉE DE BAC GRIS OU ROULEAU DE SACS DISTRIBUÉ SERA COMPTABILISÉ

À partir du
**1^{er} janvier
2026**

**À compter du 1^{er} janvier 2026, votre taxe d'enlèvement
des ordures ménagères (TEOM) devient incitative (TEOMi).**

La TEOMi, comment ça fonctionne ?

Elle repose sur un principe plus équitable :
**chacun paie en fonction de la quantité
d'ordures ménagères résiduelles (bac gris
ou sac) qu'il produit.**

Sur votre futur avis de taxe foncière
(cela concerne les propriétaires),
vous verrez apparaître deux parties :

- **Une part fixe** : elle repose sur la valeur locative
de votre logement (comme actuellement
pour la TEOM)
- **Une part variable** : elle est liée au nombre
de levées de votre bac gris ou, pour les foyers
ne pouvant pas stocker de bacs, au nombre
de sacs mis à disposition par OTRi.

Un simulateur pour estimer votre future taxe

Un simulateur vous permet d'évaluer le montant
prévisionnel de votre future taxe. Il est disponible
en ligne sur valesdunes.fr/teomi.

Attention, le résultat est donné à titre indicatif :
le montant définitif dépendra du nombre
de fois où votre bac sera réellement collecté
(ou nombre de rouleaux de sacs distribués).

Distribution des bacs pucés ou mise à disposition de sacs

Pour la mise en place de la TEOMi, chaque
foyer doit être équipé d'un bac pucé,
s'il peut être stocké, ou à défaut,
de sacs colorés et estampillés.

- **Bac pucé** : si vous ne l'avez pas encore
reçu, contactez rapidement OTRi
au 02 31 23 42 42.
- **Sacs mis à disposition par OTRi** :
le retrait s'effectue à partir du 1^{er} décembre
à l'accueil administratif de la déchèterie,
route de Saint-Pierre-sur-Dives à Moulton.
Le nombre de rouleaux de sacs récupérés
est enregistré et son coût sera intégré
à la part variable de votre TEOMi.

Ensemble, réduisons nos déchets !

Ce nouveau mode de calcul rend
la facturation plus juste et plus responsable,
tout en encourageant chacun à adopter
les bons gestes de tri et à limiter
au maximum sa production de déchets.

Et ne l'oublions pas

**Le meilleur déchet est
celui que l'on ne produit pas."**



Retrouvez l'info sur :
valesdunes.fr



OTRI
Communauté
de communes
Val ès dunes

1 route de Saint-Pierre-sur-Dives
14370 Moulton-Chicheboville

02 31 23 42 42
otri@valesdunes.fr
www.valesdunes.fr